RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 38/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR BAS ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020
Présents : M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, , M CAYUELA Jean-Marie, , M M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, , M CAMALY Julien, M COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M DECROCK Frédéric, , M DELANNE Claude, M FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGE Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, , Mme Eva SOUBIELLE
Excusées : Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis Mme CAMPS Séverine Mme PIC Odile donne pouvoir à François BONNEAU, Mme SENEGA DUPRE Patricia
Secrétaire de séance : M CAYUELA Jean-Marie

Objet : Prestation de services : organisation encadrement et animation de l'accueil de loisirs périscolaire et pause méridienne – Ecole Maternelle et Elémentaire de Latour-Bas-Elne – Attribution du Marché.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°28/2020 en date du 09 juin 2020, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation pour un marché « accord cadre à bon de commande » de prestation de service dans le cadre de l'organisation de l'accueil périscolaire.
Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 juin 2020 sur le portail midi-libre-marchés public et le 17 juin sur le journal l'Indépendant en annonces légales. La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123- et R.2123-3° du Code de la Commande Publique
L'accord-cadre conclu avec minimum annuel et un maximum annuel est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13, R.2162-14 et R.2123-1 3° du Code de la Commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Ce marché sera conclu pour une période initiale de 12 mois reconductible 3 fois ; la durée maximale du marché toutes périodes confondues est de 48 mois

Les prestations faisant l'objet du présent marché seront susceptibles de varier dans les limites suivantes :

- Montant annuel minimum 71.580,00 € TTC.
- Montant annuel maximum 105.000,00 € TTC.

La date limite de réception des offres est fixée au 8 juillet 2020 à 12h00.
Une seule offre a été reçue.
L'ouverture des plis a été réalisée le 09 juillet 2020 à 10 h.
La commission d'appel d'offres réunie le 21 juillet 2020 à 15h a jugé, après analyse, l'offre de l'association PEP 66, seul candidat ayant remis une offre, conforme au DCE et présentant l'offre la plus économiquement avantageuse comme l'atteste le rapport d'analyse de l'offre ci-annexé.
Monsieur le Maire, vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 21 juillet 2020, propose d'attribuer le marché à l'association PEP 66.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché « accord cadre à bon de commande » de prestation de service dans le cadre de l'organisation de l'accueil périscolaire à l'association PEP 66.
- **PREND** acte que l'offre de l'association PEP 66 de 89.081,28 € TTC se situe à l'intérieur des montants annuels minimum et maximum.
- **DIT** que la marché sera conclu pour une période d'exécution pour une période initiale de 12 mois reconductible 3 fois ; la durée maximale du marché toutes périodes confondues est de 48 mois
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication 24 juillet 2020

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)